

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Modalités de prêt des gobelets « Pays de Sarrebourg, Pays Durable »

Évènementiel : Date :

Emprunteur (raison sociale) :

Représenté par :

Adresse : Code postal Ville

Téléphone :

Mail :

Le PETR du Pays de Sarrebourg :

• Met gratuitement à disposition de l'association :

- * **GOBELETS DE 30 CL** réutilisables Ecocup (translucide, logotisé « Pays de Sarrebourg, Pays Durable »)
 - **GOBELETS DE 10 CL** réutilisables Ecocup (translucide, logotisé « Pays de Sarrebourg, Pays Durable »)
 - **ASSIETTES CREUSES** réutilisables Ecocup (translucide, logotisé « Pays de Sarrebourg, Pays Durable »)
- * *Inscrire le nombre souhaité*

• Délèguera un lavage « post-manifestation » des gobelets et assiettes à l'ESAT l'EVENTAIL de Sarrebourg.

• Et facturera à l'emprunteur, un montant de **1€ par gobelet non restitué ou détérioré**,

L'emprunteur s'engage à :

- Limiter les produits jetables sur la manifestation.
- Impliquer directement les convives en mettant en place un **système de consigne de 1€**,
- Informer les convives, qu'il s'agit de gobelets et assiettes réutilisables consignés (à l'aide de l'affiche fournie),
- Essayer de récupérer la totalité des gobelets et assiettes à la fin de l'événement,
- Rembourser les gobelets et assiettes manquants ou détériorés au Pôle déchets (1€/ gobelet),
- Assurer le **RETOUR DES GOBELETS ET ASSIETTES VIDES ET PRÉLAVÉS (AU PRODUIT VAISSELLE) AU RDV CONVENU**, à l'adresse suivante :

PETR du Pays de Sarrebourg – Pôle Déchets
Terrasse Normandie - ZAC des Terrasses de la Sarre 57 403 SARREBOURG



RDV de mise à disposition : le jeudi date :/...../..... après-midi (13h-17h)

RDV de retour : le lundi date :/...../..... après-midi (13h-17h)

Pour toute difficulté, prendre rdv au 03.87.03.66.45

- certifie avoir pris connaissance des modalités de mise à disposition et accepte les conditions de la charte,
- reconnaît que le matériel mentionné a été mis à sa disposition en bon état et s'engage à le restituer à son tour en intégrité et en bon état dans les délais indiqués.

SI LE NOMBRE DE GOBELETS ET ASSIETTES MANQUANTS EST INFÉRIEUR A 15, LE RÈGLEMENT (1€/ GOBELET OU ASSIETTE) SE FAIT PAR CHEQUE OU EN LIQUIDE AU RETOUR DES GOBELETS ET ASSIETTES.

Date, tampon et signature		Signature du représentant de l'association	
Le Vice-Président délégué « déchets », Roland KLEIN,		Lors de l'emprunt	Lors du retour
 			

SUIVI DE L'OPERATION

	Empruntés	Rendus	MANQUANTS	A FACTURER 1 € / gobelet manquant
GOBELETS 30CL				
GOBELETS CAFE 10CL				
ASSIETTES CREUSES				